PROGRAMME DE FORMATION

Animateur loisir tourisme

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

Le pôle de formation organisera avec FORMAPI, le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR LOISIR TOURISME**

L'animateur loisirs tourisme propose ou adapte des activités de loisirs à différents publics et les anime en veillant à la qualité des prestations proposées.

L'animateur loisirs tourisme participe ou adhère au projet d'animation de l'établissement et à l'élaboration du programme d'animation.

Il propose et élabore des animations à partir d'activités ou de combinaisons d'activités, en favorisant l'ambiance, la création de liens entre les participants et avec le territoire, la réponse aux besoins et aux motivations des différents publics, la participation du plus grand nombre.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 25 février 2019 relatif au titre professionnel « chargé d'accueil touristique et de loisirs » et publier au journal officiel de la république française (JORF) du 12 mars 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles et au répertoire spécifique. Enregistrement pour cinq ans, au niveau 4, sous l'intitulé " Animateur loisir tourisme " avec effet au 29 mai 2024, jusqu'au 29 mai 2029.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance des éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR LOISIR TOURISME**
- Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
    - Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics.
    - Créer des animations loisirs pour différents publics.
    - Promouvoir des animations loisirs.
- Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique
    - Animer des activités de journées pour différents publics.
    - Animer des activités de soirées pour différents publics.
    - Assurer la logistique des animations loisirs.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement ou les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.

- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.

- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives…

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise

et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT(elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilitée par le ministère du travail, du plein emplois et de l'insertion et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

BLOC N°1 : Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
C1.1 Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics.
C1.2 Créer des animations loisirs pour différents publics.
C1.3 Promouvoir des animations loisirs.
BLOC N°2 : Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique
C2.1 Animer des activités de journées pour différents publics.
C2.2 Animer des activités de soirées pour différents publics.
C2.3 Assurer la logistique des animations loisirs. *Modalités des certifications*

La validation des blocs de compétences composant le **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR LOISIR TOURISME** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION
EPREUVE 1	**<u>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 01 h</u>** Le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'animations touristiques. Pendant 45 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente et commente : □ Sa participation à la programmation, à la conception et à la promotion d'animations touristiques en français et en anglais (10 minutes) □ Les 3 vidéos réalisées (20 minutes) □ La logistique, les procédures et les supports d'animation utilisés pour lors des 3 situations présentées en vidéo (15 minutes) Pendant 15 minutes : □ Le candidat fait une démonstration de l'animation qu'il a proposé dans son dossier.	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury
EPREUVE 2	**<u>Entretien technique : 00 h 35 min</u>** Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.	
EPREUVE 3	**<u>Entretien final : 00 h 15 min</u>**	

Modalités des rattrapages

Les modalités de rattrapage sont identiques à celles prévues pour les épreuves de certification. Les apprenants concernés sont donc soumis aux mêmes conditions d'organisation, de déroulement et d'évaluation que celles définies dans le cadre des certifications.